



LETTRE OUVERTE AUX DEPUTES ET SENATEURS DU PARLEMENT

Paris, le 5 juin 2023

Madame la Députée, Monsieur le Député
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur

Les agents de Pôle Emploi ont démontré à maintes reprises leurs capacités d'adaptation aux enjeux nouveaux pour répondre aux besoins des privés d'emploi et des entreprises. Pour autant, depuis la fusion ANPE-ASSEDIC, la CGT Pôle emploi constate un dévoiement de nos missions de service public, une dégradation du service à destination des usagers et des conditions de travail pour les agents.

[Le projet de loi « Pour une nouvelle société du travail et de l'emploi »](#), prévu en débat au Sénat fin juin 2023 et ensuite à l'Assemblée Nationale - dans la continuité du dossier ministériel [«Objectif Plein Emploi»](#) - est une nouvelle offensive à l'encontre du Service Public de l'Emploi, de nos missions au service des usagers, de nos métiers et nos qualifications.

Vous trouverez [l'analyse de la CGT Pôle emploi sur le Rapport de Thibaud Guilluy et du Projet de Loi en lien ainsi que nos propositions pour un autre Service Public de l'Emploi](#).

Après la réduction des droits des chômeurs suite aux derniers décrets sur l'Assurance Chômage, le Gouvernement entend transformer en profondeur le Service Public de l'Emploi en renforçant sa territorialisation, en accroissant le rôle des Opérateurs Privés de Placement et des Agences d'Intérim, en conditionnant le versement de toutes les allocations à une obligation d'inscription (RSA, ayant-droit, privé d'emploi reconnu travailleur handicapé compris) et d'une recherche d'emploi intensive.

Dans la perspective d'une hypothétique baisse statistique du chômage à 5% - sans prendre en compte la réalité économique - le retour à l'emploi au sein du milieu dit « ordinaire » deviendrait l'impératif de tout accompagnement au mépris du Conseil en Evolution Professionnelle, la prise en compte réel des personnes (histoire, qualifications, choix...) et les sanctions à l'encontre des privés d'emploi se verraient renforcés. Sous couvert de personnalisation, l'individualisation de l'activité (tant pour les privés d'emploi que pour les entreprises) renforce les dispositifs d'évaluations (et de contrôle) des agents, d'obligation d'obéir à une logique de résultat et réduit de fait le service au besoin des usagers.

La CGT Pôle emploi tient à vous alerter sur les dangers de ce projet de Loi « Pour une nouvelle société du travail et de l'emploi », sur la création du « Réseau France Travail » et l'évolution des missions de service public qu'elles induisent.

La CGT Pôle emploi souhaiterait vous rencontrer pour un échange à votre convenance afin de vous faire part de notre analyse et nos propositions dans le format que vous jugerez le plus utile (seule ou avec d'autres structures de la CGT impactées ou la Confédération).

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération.

Pour la CGT Pôle Emploi,
Sylvie ESPAGNOLLE et Brigitte MEYER, Déléguées Syndicales Centrales
Laurent DUBOST et Guillaume BOURDIC, en charge du suivi du dossier France Travail